

Féminicide de Catherine Martin : enquête sur un fiasco des autorités resté très discret

Le 3 mars dernier, René Corjial assassinait sauvagement Catherine Martin à Saint-Laurent-d'Arce, en Haute Gironde. Ce féminicide est passé sous les radars malgré plusieurs défaillances, du suivi judiciaire du meurtrier aux plaintes de la victime avant sa mort, non transmises par la gendarmerie au parquet. Il interpelle sur le suivi des violences faites aux femmes dans les zones rurales.

★ Édition abonnés

Nelly Deflisque

Publié le 25 novembre 2023 · Imprimé le 25 novembre 2023 à 07h13 · ⌚ 15 minutes



Catherine Martin s'est rendu plusieurs fois à la gendarmerie de Saint-André-de-Cubzac pour porter plainte contre son futur meurtrier

Il faut dépasser la zone industrielle de Saint-André-de-Cubzac et ses boîtes à chaussures puis rouler 6 kilomètres sur la D137 en direction de Blaye pour atteindre

Saint-Laurent-d'Arce.

Dans ce petit village paisible de Haute Gironde, on doit ensuite passer devant la mairie, la devanture d'une boulangerie définitivement fermée puis emprunter un long chemin bordé de vignes avant d'arriver devant la maison de Catherine Martin et de sa sœur, à la lisière de la commune voisine de Prignac-et-Marcamp.

C'est dans cette maison de campagne que le 3 mars dernier, Catherine Martin, 54 ans, a été assassinée en pleine journée par René Corjial, 62 ans. Personne n'a rien entendu : ni les coups, ni les cris, ni la fenêtre brisée par le meurtrier qui s'est introduit par l'arrière de la maison et s'est caché, armé d'un couteau à viande, dans le recoin sombre de la cuisine pour surprendre sa victime.

« Jamais vu », « rien entendu »

Ex-compagnon de la victime, René Corjial se pend dans le garage attenant à la maison. Son corps est découvert par les gendarmes peu après.

“On est tombés des nues, nous étions à la maison ce jour-là avec mon mari. Nous n'avons rien entendu”, confie une voisine proche, amie de la famille Martin.

“Catherine était une femme discrète, je n'aurais jamais pu imaginer qu'il lui arrive une horreur pareille, c'est impensable.”

Les voisins, visiblement choqués, ont utilisé les mêmes mots pour décrire leur douleur, leur incompréhension mais aussi, leur étonnement. René Corjial ? “Jamais vu”, “jamais aperçu”. Un fantôme, ou presque.

Non loin de la rue, quelqu'un se souvient pourtant parfaitement de la présence du sexagénaire. Il s'agit de Madeleine, 73 ans, qui a pris sous son aile la fratrie Martin après le décès de leur mère dans un grave accident de la route en 1988. Sur le miroir de la cuisine, elle a accroché des photos de Catherine.

“C'est ma petite Cathy, un véritable soleil... Tout le monde l'aimait, elle riait tout le temps, souffle la retraitée. Nous étions si proches qu'elle m'appelait même tatie... Elle venait très souvent à la maison pour m'aider ou simplement boire un café. Je savais qu'elle entretenait une histoire d'amour avec René depuis son incarcération sur l'Île de Ré, elle me disait qu'elle l'avait rencontré sur internet. »

Catherine Martin et René Corjial se connaissaient en réalité depuis beaucoup plus longtemps : ils étaient cousins germains.

Première tentative d'assassinat

Pour comprendre le parcours qui a mené René Corjial à la maison centrale de Saint-Martin-de-Ré, il faut remonter 20 ans en arrière. En 2003, Roseline Corjial divorce de cet ancien boucher après plusieurs années de violences, de coups et d'humiliations. La jeune mère de famille parvient notamment à s'échapper de l'emprise de son bourreau grâce à [l'Apafed \(association pour l'accueil des femmes en difficulté, située en Gironde\)](#) qui l'a hébergée dans un appartement d'urgence.

Le 24 septembre de la même année, Roseline se rend avec ses enfants au domicile de René Corjial pour une visite parentale encadrée par Brigitte Misiak, la maire de la ville de Marsas où vit son ex-mari. Pris de rage, René Corjial s'empare d'un long couteau de cuisine, lui assène un coup dans le dos, puis attrape un fusil et tire deux fois dans sa direction. Roseline parvient à en réchapper, ainsi que ses trois enfants et Brigitte Misiak.

Après cette tentative d'assassinat, René Corjial comparaît à la Cour d'assises de Gironde en 2003. Pour sa défense, ses avocats expliquent qu'il n'aurait pas prémédité son geste mais qu'il aurait surtout agi par peur de perdre la garde de ses enfants. Autre piste : il serait toujours traumatisé par la mort de son petit frère qu'il aurait tué accidentellement avec une carabine lorsqu'il avait 15 ans.

A l'issue de ce procès, René Corjial écope de vingt ans de réclusion criminelle et d'une interdiction de se rendre en Gironde pendant 10 ans après sa libération. Cette mesure ne sera pas exécutée, première d'une série de défaillances.

Une interdiction de séjour en Gironde

Après son procès, René Corjial atterrit donc à la maison d'arrêt de l'île de Ré, en Charente-Maritime. Sa jeune cousine, Catherine Martin, vient très régulièrement le visiter. Au fil de leurs rencontres au parloir, elle finit par tomber amoureuse.

“Quand elle venait le voir et qu'elle avait le malheur de croiser ses co-détenus, il l'incendiait par la suite de messages ultra violents. Il était extrêmement jaloux ! Elle devait se justifier pour tout”, se remémore Madeleine.

En 2017, le détenu obtient une réduction de peine conditionnelle. Cette sortie précoce pour “bonne conduite” ne l’a pourtant pas empêché, en détention, de répéter à l’envi son désir de se venger de Roseline.

“Il n’arrêtait pas de dire qu’il irait lui faire sa fête dès qu’il sortirait de prison” assure une proche, qui venait également régulièrement le visiter.

Pour Olivier Kern, ancien procureur de la République à Libourne, en poste au moment des faits, les conditions de suivi de René Corjial semblaient assez légères.

“Il avait notamment pour obligation de ne pas entrer en relation avec la victime des faits qui lui ont valu une condamnation criminelle. Ce n’était pas un accompagnement lourd, c’est le minimum de suivi que la justice a pu lui imposer, sinon il était sur une sortie sèche pure et simple.”

Cette obligation de ne pas entrer en contact avec son ex-femme Roseline était-elle associée – comme l’arrêt de la Cour d’Assise semblait le prévoir lors du procès – à une interdiction de se rendre en Gironde ?

“Sur le logiciel d’application des peines, l’interdiction de séjour qui était de 10 ans sur la Gironde est juridiquement censée être suspendue le temps de la détention. Or, cette dernière a commencé à compter le premier jour de son incarcération. De sorte qu’elle n’était plus applicable à sa sortie, en 2017”, déclare Olivier Kern dont la voix laisse trahir sa confusion.

Pour résumer, au moment de sa sortie de détention, René Corjial était bel et bien libre de se rendre en Gironde, puisque cette interdiction est devenue caduque après 10 ans de détention. Kafkaïen ?

Sur le qui-vive

Les multiples demandes de Rue89 Bordeaux pour connaître les mesures précises de l’arrêt de la Cour d’assises concernant cette interdiction se sont toutes heurtées à l’impossibilité d’accéder au dossier, archivé. Néanmoins, selon plusieurs sources croisées, sa seule obligation était de se rendre une fois par mois au Service pénitentiaire d’insertion et de probation (Spip) de Saintes, en Charente.

A sa sortie, Catherine Martin et René Corjial passent plus de temps ensemble, ils forment désormais un couple. Une union loin de réjouir Madeleine.

“Je ne l’ai jamais aimé, raconte cette dernière. Il semblait nerveux, sur le qui-vive en permanence. Et puis, il était violent dans ses propos... J’avais peur pour elle. Sa sœur aussi se méfiait de lui.”

Anissa*, blayaise, a entretenu une relation extra-conjugale avec René Corjial durant quelques mois entre en 2021 et 2022, elle raconte :

“Je ne connaissais rien de son passé, et je ne savais pas non plus qu’il était en couple avec Catherine. Tout ce que je sais c’est qu’il était tendre avec moi et qu’il défendait tout le temps les femmes. La seule chose étrange c’est qu’il me disait souvent qu’il était inquiet à l’idée de venir me voir en Gironde. Il habitait en Charente, à la frontière du département, à Barbezieux-Saint-Hilaire précisément. Il avait même demandé à l’un de mes amis gendarme de vérifier sur son logiciel interne s’il était vraiment sous le coup d’une interdiction. Quand je lui ai demandé pourquoi cette inquiétude, il me répondait qu’il avait ‘cassé la gueule’ de quelqu’un en Gironde et qu’on lui avait interdit de se rendre ici. Après examen sur son logiciel, mon ami gendarme lui a confirmé qu’il avait parfaitement le droit d’être là... Je me mords encore les doigts de lui avoir donné cette information, il a dû se sentir encore plus libre d’aller et venir ici”

2 plaintes non transmises, 2 plaintes non prises

En 2023, tout s’accélère. Les soupçons de Madeleine se confirment : le couple bat de l’aile, et Catherine Martin s’apprête à quitter René Corjial. La septuagénaire assure ainsi formellement que le 8 janvier 2023, Catherine Martin s’est rendue à la gendarmerie de Saint-André-de-Cubzac pour déposer plainte contre lui. Sa demande aurait été rejetée en raison d’un “manque de personnel” disponible pour prendre sa plainte.

Une autre source proche de Catherine Martin affirme pour sa part qu’il ne s’agissait pas du 8 janvier mais plutôt du 20, date approximative à laquelle Catherine Martin aurait rompu avec René Corjial. Quoi qu’il en soit, les deux proches attestent que Catherine Martin s’est bel et bien vue refuser son dépôt de plainte en raison d’un manque d’effectifs au sein de la gendarmerie.



Mairie de Saint-Laurent-d'Arce (ND/Rue89 Bordeaux)

Catherine Martin revient alors le 5 février pour déposer à nouveau plainte pour violence. René Corjial l'aurait retenue par le bras chez lui, à Montendre, deux heures durant, alors qu'elle venait récupérer ses affaires suite à leur rupture. Elle serait parvenue à s'échapper pendant qu'il se rendait aux toilettes.

“Le 5 février toujours, elle porte également plainte pour atteinte à la vie privée concernant le chantage d'une personne inconnue qui menaçait sur les réseaux sociaux de diffuser des photos d'elle, intimes et dénudées”, indique le procureur de Libourne.

Une proche de Catherine Martin qui souhaite rester anonyme, l'avait accompagnée à la gendarmerie ce jour-là. Elle se rappelle :

“La gendarme m'a dit que si je venais, je devais me taire. Je suis donc restée silencieuse, pendant que Catherine répondait aux questions froides, presque robotiques de la fonctionnaire. Catherine lui a indiqué qu'elle avait contacté une association, et qu'elle avait également demandé une mesure d'éloignement. A la fin, la

gendarme lui a dit qu'elle allait transmettre ces informations à Montendre, ainsi qu'au procureur."

Problème : ces plaintes du 5 février et du 23 février n'ont jamais été transmises au parquet.

« **Dimanche, elle sera peut-être morte** »

Enfin, Catherine Martin retourne à la gendarmerie jeudi 2 mars, accompagnée d'une proche. Elle se sent en danger. Elle souhaite être protégée rapidement et mentionne d'ailleurs une mesure d'éloignement. Le gendarme présent ce jour-là lui demande de revenir dimanche à 15h car ils ne sont pas en mesure de prendre sa plainte. Avant de partir, la proche de Catherine bondit "Mais dimanche, elle sera peut-être morte !".

Un peu plus tard dans la journée, Catherine retrouve Madeleine et son fils pour prendre un café.

"Je la revois comme si c'était hier ! Son téléphone n'arrêtait pas de sonner. C'était René. Il la harcelait, menaçait de la tuer."

Madeleine lui partage ses craintes :

"- Tu ne crois pas qu'il pourrait vraiment passer à l'acte ?"

"- Non, c'est impossible. Je sais beaucoup trop de choses sur lui, il ne ferait jamais ça", tente de la rassurer Catherine.

Le lendemain, Catherine Martin décède peu après midi sur le carrelage de sa cuisine après avoir été égorgée et reçu 24 coups de couteau dans le thorax.

Une longue chaîne de responsabilité

Ce féminicide aurait-il pu être évité ? Alors que l'action judiciaire s'est éteinte avec le suicide de René Corjial, une enquête administrative a été demandée par Gérald Darmanin, le ministre de l'intérieur. Difficile de savoir où en est actuellement l'IGGN, l'inspection générale de la gendarmerie nationale, équivalente de la police des polices pour les gendarmes : "On ne commente pas", "on ne sait pas", "on ne peut rien vous dire", répond-on à nos interrogations. La grande muette n'a jamais si bien porté son nom.

“Les gendarmes on en a besoin en permanence, ils font un super boulot, plaide Jean-Pierre Suberville, maire de Saint-Laurent-d’Arce. S’il y a eu un dysfonctionnement dans cette affaire ? Je n’ai aucune information là-dessus. Mais je répète que les gendarmes on en a besoin en permanence, donc je suis très-très heureux de ce qu’ils font pour nous, et je ne les critiquerais jamais, jamais, jamais !”

Malgré “le boulot phénoménal des gendarmes” comme le répète l’édile, la question des dysfonctionnements se pose. D’abord, l’interdiction de se rendre en Gironde interpelle un avocat spécialiste des questions de violences conjugales, qui souhaite garder l’anonymat.

“Si c’est avéré, il s’agit d’une immense erreur. Ça n’a aucun sens de faire courir cette interdiction à compter de l’incarcération, il faut la faire courir à partir de la libération”.

Les similarités avec l’affaire Chahinez

Et que dire également des deux plaintes non enregistrées que Catherine Martin souhaitait déposer en janvier et la veille de son assassinat, et de la non transmission au parquet des plaintes du 5 et du 23 février, et alors que la première mentionnait la séquestration de Catherine Martin au domicile de René Corjial ?

“Pourtant, une simple recherche sur le logiciel interne à la gendarmerie leur aurait suffi à prendre connaissance des antécédents de l’agresseur et à comprendre la gravité de la situation”, note ce même avocat, avant de poursuivre, “Il semblerait ici que l’on soit face à une défaillance judiciaire. Le manque de réactivité des services de gendarmerie face à toutes les alertes de Catherine Martin est inquiétant. A Bordeaux, après le meurtre de Chahinez Daoud en 2021, les services de police et gendarmerie sont devenus ultra vigilants sur la prise de plaintes”.

En effet, les similarités judiciaires avec le féminicide de cette jeune mère de famille, brûlée vive en pleine rue à Mérignac par son ex-conjoint en mai 2021, sont nombreuses. La jeune femme avait notamment porté plainte à plusieurs reprises mais le parquet les a classées sans suite. Son meurtre a suscité une profonde remise en question sur l’accueil des femmes en services de gendarmerie et de police et sur le traitement des plaintes.

“Des formations ont depuis été réalisées à tour de bras sur la métropole pour sensibiliser et informer les fonctionnaires sur les prises en charges des femmes victimes de violence. Mais il semblerait que les territoires plus éloignés, comme la gendarmerie de Saint-André-de-Cubzac, n’aient toujours pas saisi son importance. Ce n’est pas la première fois qu’un manque de réactivité est signalé chez eux”, assène l’avocat.

Une assistante sociale pour 236 victimes

Même son de cloche du côté de la directrice du Planning Familial en Gironde, Annie Carrarretto.

“Je viens de recevoir l’information d’une femme qui vient tout récemment d’y porter plainte pour viol et qui s’est vue demander quelle tenue elle portait avant son agression... On en est encore là après tous ces drames !”

Enfin, un dernier point mérite d’être évoqué : celui du manque d’assistance sociale dans ce territoire. Sur les quatre intercommunalités de Haute-Gironde (Communautés des communes du Grand-Cubzaguais, du Blayais, de Latitude Nord-Gironde et de l’Estuaire), une seule intervenante sociale en gendarmerie (dont le poste est financé à 50 % par les intercommunalités et 50 % par l’association d’aide aux victimes Vitc’Aid) est présente pour 90 000 habitants.

Son rôle est pourtant crucial puisqu’il permet d’accompagner les femmes violentées après un dépôt de plainte et de les diriger vers des associations pour permettre un hébergement d’urgence si besoin. Malheureusement, en février et mars 2023, l’intervenante sociale était en arrêt maladie et non remplacée.

“En 2022, l’assistante sociale a accompagné 236 femmes violentées sur le territoire. C’est énorme pour une seule personne ! déplore Véronique Lavaud, conseillère communautaire en charge de l’action sociale à Saint-André-de-Cubzac. L’Etat a demandé à nos quatre intercommunalités de financer son poste à 50 %. Ça a été compliqué de débloquer ces fonds en 2017, mais on l’a fait. Pour autant, ce n’est pas suffisant, malgré le travail exceptionnel des équipes. Je n’ai pas d’hébergement d’urgence ici à Saint-André-de-Cubzac par exemple. Gendarmes et action sociale, on est tous en flux tendu, tant sur les moyens humains que financiers”.



Panneau à l'entrée de Saint-Laurent-d'Arce. Crédit : ND/Rue89 Bordeaux

« Vous allez remuer le couteau dans la plaie »

Malgré ces manquements, la famille n'a pas souhaité déposer plainte contre l'Etat. Une source proche explique :

“À quoi bon ? Ça ne nous ramènera pas Cathy. Et puis à chaque fois qu'on a demandé où en était l'enquête, les gendarmes nous ont dit “il vaut mieux ne pas connaître les détails, vous allez remuer le couteau dans la plaie”. Personne ne nous a jamais rappelé pour nous informer, j'ai le sentiment qu'on nous a eu à l'usure... Ça n'empêche pas de culpabiliser énormément, de se demander ce qu'on aurait pu faire pour éviter ce drame.”

Comme dans chaque féminicide, le responsable reste évidemment le meurtrier. Pour autant, les responsabilités judiciaires, sociales, et humaines qui auraient pu influencer sur le cours des événements, sont ici partagées.

“Ce féminicide est à la croisée de plusieurs problématiques : le manque de suivi psychiatrique post-détention, le manque de moyens pour financer correctement des postes d’intervenants sociaux en gendarmerie, et les préjugés encore tenaces des services au moment de la dépose de plainte des femmes qui entretiennent parfois en conscience, des relations amoureuses et ambiguës avec des hommes au profil dangereux”, analyse l’avocat connaisseur de ces problématiques joint par Rue89 Bordeaux.

Mais pour Sébastien Andrieux, officier adjoint en gendarmerie en charge des partenariats et de la prévention et membre de la Commission Départementale contre les violences faites aux femmes et présidée par la procureure et le préfet, les erreurs sont « extrêmement rares » :

« Ce serait très erroné et loin de la réalité que de dire que le schéma récurrent des suivis de plaintes en gendarmerie pour violences conjugales relèverait de l’incurie des forces de sécurité intérieure. Encore une fois, l’affaire Catherine Martin est une exception ! Sur 3200 procédures pour l’année 2022 en gendarmerie, il y a peut-être un dossier mal relayé. »

Selon le gendarme, le nombre d’interventions concernant les violences intra-familiales diminue, « notamment grâce à la libération de la parole et de l’écoute, d’une meilleure information auprès des victimes et des connaissances plus fines sur les cycles de la violence ».

« La gendarmerie réalise de nombreuses formations en interne, notamment sur l’accueil et la prise en charge des victimes, et des unités sont créées spécifiquement contre les violences intra-familiales. Les intervenants sociaux en Gironde font également un travail remarquable pour accompagner les victimes. »

50% de victimes déclarées en plus

Coordonnatrice du contrat local de santé de Haute Gironde et des acteurs associés du territoire MéliSSa Mathé confirme cette amélioration de la prise en charge des victimes.

“On observe une nette augmentation des femmes victimes de violences conjugales en Haute-Gironde : en 2019 il y en avait 290 et 400 en 2022. Pour autant, ce n’est pas forcément lié à une augmentation de la violence, mais plutôt à une forte mobilisation des femmes qui signalent plus souvent ces violences. Ceci est le reflet des nombreuses campagnes de sensibilisation sur le plan national, mais aussi local : nous avons formé de nombreux professionnels, travailleurs sociaux, élus, gendarmes à ces questions. On a aussi diffusé partout une affiche d’information avec les numéros d’urgence, et nous organisons régulièrement des temps de sensibilisation. »

Le 17 novembre dernier, le film L’amour et les Forêts, qui traite de l’emprise d’un mari violent, a par exemple été projeté à salle des fêtes de Saint-Ciers-sur-Gironde. La séance était suivie d’un débat avec l’intervenante en gendarmerie de Haute-Gironde et un professionnel de santé de l’hôpital de Blaye sur les idées reçues concernant les violences intra-familiales et les prises en charge en gendarmerie.

Ce soir-là, sans le savoir, Mélissa Mathé, organisatrice de l’événement, était assise aux côtés d’Anissa, ex amante de René Corjial, venue assister à la projection et aux discussions.

“Je ne comprends toujours pas comment on peut relâcher des hommes violents aussi rapidement et sans aucun suivi. C’est pour ça que je suis là ce soir, pour comprendre et poser des questions. Vous savez, ça me touche tellement. Je n’en dors plus depuis que j’ai appris qui était vraiment l’homme que j’ai aimé et ce qu’il avait fait subir à Catherine Martin. Et puis il faut dire que je suis concernée à double titre... Je suis aussi une ancienne femme battue.”

*Le prénom a été changé



Retrouvez cet article sur Rue89Bordeaux !

<https://rue89bordeaux.com/2023/11/feminicide-de-catherine-martin-enquete-sur-un-fiasco-des-autorites-reste-tres-discret/>

0 commentaire posté en ligne

À propos de l'auteur de l'article :



Nelly Deflisque

Journaliste société